

EDITORIAL

UNE DEMOCRATIE EN LAMBEAUX

2015 RESTERA DANS LA MEMOIRE des français. L'année a commencé par l'assassinat de Bernard Maris et de ses amis de *Charlie Hebdo* et s'est terminée par la tuerie du Bataclan. Pour retrouver, dans notre pays, des massacres de civils de cette ampleur, il faut remonter à juin 1944 et en particulier à l'extermination des 642 habitants d'Oradour-sur-Glane. Parallèle troublant, il y avait des « français », nés en France, dans le détachement SS responsable du forfait. Certains d'entre eux ont évoqué, par la suite, l'excuse d'une incorporation forcée dans l'armée allemande mais quel homme digne de ce nom peut accepter, sans réagir, le meurtre de dizaine d'enfants ?

Pour moi, comme pour l'immense majorité de mes compatriotes, des « français » qui, au nom d'un idéal pervers, sont capables de telles atrocités, n'ont plus leur place dans la communauté nationale. D'ailleurs, les terroristes de 2015 et leurs complices ne la revendiquaient plus depuis longtemps.

Doit-on, pour autant, arguer de la situation pour modifier les dispositions prévoyant la perte de la nationalité française et remettre en cause un des principes fondateurs de notre République ? Certainement pas. Accepter, ce serait offrir une victoire à ces fanatiques.

A la chute du régime nazi, on n'a jamais envisagé de renvoyer à Berlin les SS « français » d'Oradour. Ils « bénéficiaient » pourtant aussi, depuis 1940, de la nationalité allemande.

PARALLELEMENT à la modification des conditions de déchéance de nationalité, le pouvoir prévoit la prolongation de l'état d'urgence. Pour combien de temps ? La menace terroriste ne va pas disparaître avant longtemps et l'efficacité de cette mesure reste à prouver. Un préfet est-il plus efficace qu'un juge pour pourchasser un réseau djihadiste ?

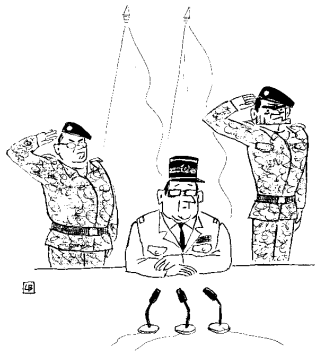
Avec de nombreuses autres organisations, ATTAC France réclame la levée de l'état d'urgence. Manuel Valls est d'un avis contraire. A travers cette prolongation, on commence à percevoir une tentation : profiter du contexte pour inciter les français à se ranger derrière le « roi protecteur » et pour imposer une trêve sociale.

Mais, pendant ce temps-là, le « monde de la finance » et ses amis poursuivent leur offensive contre « le monde du travail ». La répression s'organise contre ceux qui contestent. Des peines de neuf mois de prison ferme pour « séquestration » ont été infligées à huit syndicalistes. Selon l'historien Xavier Vigna, c'est une première depuis 1936. Les coupables sont des salariés de l'usine Goodyear d'Amiens. Deux ans après sa fermeture, les deux tiers des 1173 salariés sont sans emploi. La maison mère américaine a préféré investir en Slovénie et en Pologne.

La mise au chômage de millions de travailleurs français n'empêche pas le Ministre Emmanuel Macron d'affirmer tranquillement que la vie de dirigeant d'entreprise est plus difficile que celle de salarié. Sans doute fait-il référence à son emploi à la Banque Rothschild où, entre décembre 2010 et mai 2012, il avoue avoir engrangé la coquette somme de 2 millions d'euros.

Le même Macron propose, comme Sarkozy, la généralisation du référendum d'entreprise. Les salariés connaissent la chanson : vous acceptez la diminution de vos acquis sociaux sinon on ferme. Curieusement c'est dans un lieu où la démocratie n'existe pas, à moins d'une transformation en SCOP, que la proposition est faite. Depuis 2005, le mot référendum était banni, allez savoir pourquoi ! Pourtant, une belle occasion s'était présentée récemment : consulter les habitants des régions concernées sur les fusions de régions.

Après la Gauche caviar



La Gauche kaki

EN MILITANT AUSSI pour que la démocratie reprenne un peu de vigueur dans notre beau pays, ATTAC 63 n'oublie pas son combat contre « les évangélistes du Marché ». Nous avons commencé l'année avec deux interventions sur le problème de la dette à l'occasion de la projection, à Sauxillanges et à

Vic-le-Comte, du film « Opération Correa ». D'autres sujets vont nous solliciter.

En attendant, bonne année à tous.

Claude VALLENET

COTISATIONS 2016

L'ADHESION SE FAIT PAR ANNEE CIVILE et permet d'être à la fois membre d'ATTAC 63 et d'ATTAC national. Pour ré-adhérer, vous pouvez utiliser le bulletin d'adhésion départemental ci-joint ou le bulletin pré-rempli joint au journal national *LIGNES D'ATTAC* arrivé début janvier et le retourner à l'adresse indiquée.

Au début de chaque mois, ATTAC France nous communique la liste départementale des adhésions ou ré-adhésions du mois précédent. N'oubliez pas, ATTAC ne vit que des cotisations de ses adhérents. La cotisation à ATTAC donne droit à déduction fiscale.



AGENDA DES PROCHAINES SEMAINES

LA VIE INTERNE D'ATTAC 63



➔ MERCREDIS 17 FEVRIER ET 16 MARS A 20H00, au siège : **REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

➔ **ASSEMBLEE GENERALE D'ATTAC 63** : L'assemblée Générale ordinaire de notre association est fixée au VENDREDI 18 MARS 2016, A 19H00. Elle se déroulera dans la salle N°1 du Centre Richepin, 21 rue Jean-Richepin à Clermont-Ferrand. Le prochain numéro du bulletin contiendra les rapports préparatoires.

ATTAC 63 AUX AUGUSTES



ATTAC est présent au café-lecture « Les Augustes », 5 rue sous les Augustins à Clermont-Ferrand. UN SAMEDI PAR MOIS, DE 17H A 19H, nous convions le public à une discussion sur un ou deux sujets d'actualité plus ou moins abordés ou déformés par les grands moyens d'information aux mains des groupes financiers. Prochaines séances : SAMEDIS 20 FEVRIER ET 19 MARS

MANIFESTATION CONTRE L'ETAT D'URGENCE

Le SAMEDI 30 JANVIER, A 15H, ATTAC 63 appelle au **RASSEMBLEMENT INITIE PAR LA LDH 63** devant la Préfecture à Clermont-Ferrand, « pour la levée

de l'état d'urgence et contre la réforme constitutionnelle ».

Cette manifestation est la déclinaison, au plan local, de ce qui se passera partout en France ce jour-là (et à Paris, Place de la République à 14H30).



A SIGNALER

VENDREDI 29 JANVIER, A 20H, salle annexe à la salle d'honneur, près de la Mairie à Maringues, **DEBAT SUR LES SEMENCES** avec « *Les Jardiniers d'Auvergne* » et l'UPC

